

Faire reconnaître  
mon handicap,  
un atout dans mon travail ?

Nous sommes à votre écoute, parlez-en !

## Votre constat

- Mon environnement de travail ne me facilite pas mes tâches quotidiennes
- Mon entreprise est à mon écoute mais ne sait pas comment faire pour m'aider
- J'ai peur de devoir arrêter de travailler ou de ne pas pouvoir reprendre mon travail comme avant

## Une solution ?



# Une solution ?



## La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé permet de mobiliser des aides pour le maintien dans l'entreprise ou dans l'emploi

---

- ◆ **Ne vous arrêtez pas au mot handicap** ! Il y a toutes sortes de handicap, visibles ou non qui peuvent rentrer dans ce dispositif

### Pour quoi faire ?

---

- ◆ **Pour qu'un spécialiste vienne m'aider**, concrètement, à adapter mon travail à ma santé
- ◆ **Pour aider mon patron** à payer des aménagements spécifiques
- ◆ **Pour me former** sur un métier où je me sentirai mieux

### Notre rôle ?

---

- ◆ **Vous conseiller** dans vos démarches
- ◆ **Vous rencontrer** le plus tôt possible, dans le cadre d'une visite de santé au travail, assurée par le Médecin du Travail. Cette visite peut s'organiser à votre demande quand vous êtes en poste ou pendant votre arrêt de travail avant votre reprise
- ◆ **Vous aider** dans la constitution de votre dossier

**BON À SAVOIR...**

**Si je suis reconnu Travailleur Handicapé, c'est moi qui décide qui prévenir et quand !**

Personne d'autre que moi n'informe mon patron, certainement pas le médecin du travail ou son équipe !